

Paix au Proche-Orient

Et si les femmes avaient été plus nombreuses dans les négociations ?

GHISLAINE TOUTAIN



Sommaire

1 La situation des femmes en Israël et en Palestine	8
Les femmes dans la société palestinienne	9
Les femmes dans la société israélienne	12
La culture d'égalité comme l'air qu'on respire	15
2 Les femmes, la guerre et la paix	17
Les actions de paix des mouvements des femmes	17
Les actions des mouvements de femmes pour la paix : le dilemme	22
3 Conclusion	28
4 Annexes	30
Programme de la rencontre	30
Les participants	31
International Women's Commission for a Just and Sustainable Palestinian-Israeli Peace	36
Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité	41
IWC position on the upcoming Annapolis conference	47

Et si les femmes avaient été plus nombreuses dans les négociations de paix au Proche-Orient ?

11

PAR GHISLAINE TOUTAIN

Depuis cinq ans, la fondation Jean-Jaurès, en partenariat avec la Coordination française pour le Lobby européen des femmes (CLEF), organise aux alentours de la journée internationale des femmes (8 mars) des rencontres entre des Françaises et des « femmes venues d'ailleurs ». En 2003, 2004 et 2005, en raison de l'élargissement de l'Union européenne, le 1^{er} mai 2004, à dix nouveaux Etats membres, les trois séminaires ont abordé la question de l'égalité et de la parité au sein de ce nouvel ensemble. Ils ont réuni des femmes de nombreux pays européens (Pologne, République tchèque, Lituanie, Slovaquie, Hongrie, Allemagne, Italie, Portugal, Lettonie notamment), auxquelles se sont jointes des représentantes de pays aspirant à entrer dans l'UE, comme la Serbie. Une première Note électronique avait fait le point sur ces rencontres (2005).

En avril 2006, à l'approche de l'élection présidentielle de 2007, le séminaire s'est voulu « franco-français » : il a mis à plat les avancées, mais aussi les inégalités et discriminations persistantes auxquelles se heurtent les femmes en France, sur les plans social, économique, politique et culturel. Les questions de l'éducation, de l'articulation des temps sociaux, professionnels et familiaux, des retraites aussi, qui fondent l'enjeu d'une véritable culture de l'égalité ont été largement débattues.



LES NOTES DE
LA FONDATION
JEAN-JAURES



La rencontre du 31 mars 2007, au siège de la Fondation Jean-Jaurès

Un séminaire exceptionnel

Pour la cinquième rencontre (cf. programme et biographies des intervenants en annexe n°1), qui s'est tenue à Paris le 31 mars 2007, il s'est agi d'approfondir la connaissance de la situation des femmes de régions hors d'Europe. D'un séjour en Israël de Monique Halpern, présidente de la CLEF, l'idée est venue de se pencher sur la réalité de la place des femmes dans les sociétés civiles israélienne et palestinienne et sur leurs combats pour leurs droits, l'égalité des chances et l'autonomie. En effet, si la situation au Proche-Orient occupe une place très importante dans les médias, écrits et télévisés, les Français ne connaissent pas – ou peu – la réalité de la vie quotidienne des Israéliens et des Palestiniens – encore moins celle des Israéliennes et des Palestiniennes – dans leur société respective, si différentes l'une de l'autre.

Il n'était pas évident de réunir à Paris des Israéliennes et des Palestiniennes dans le contexte très difficile du conflit qui oppose les deux peuples depuis tant d'années. Le séminaire organisé par la FJJ sous la responsabilité de Ghislaine Toutain constitue donc un événement exceptionnel que relate cette Note. Soulignons qu'il n'aurait pas été possible sans le concours précieux de Monique Halpern, à qui en revient l'initiative et l'essentiel de sa concrétisation, et sans l'appui de Jean-Michel Rosenfeld, conseiller du président de la FJJ, Pierre Mauroy. Ce dernier devait d'ailleurs préciser que la ville de Lille, dont l'ancien Premier ministre fut le maire pendant trente ans, est l'une des rares villes françaises à être jumelées avec une ville israélienne, Safed, et une ville palestinienne, Naplouse. Il a rappelé également que l'Internationale Socialiste a longtemps été « la seule instance où Israéliens et Palestiniens pouvaient se rencontrer alors que tout contact était impossible ».

Ce séminaire aurait encore moins été possible sans les actions que des organisations de femmes israéliennes et palestiniennes conduisent ensemble depuis plus de vingt ans dans la recherche de la résolution du conflit israélo-palestinien. Ce sont certaines d'entre elles, membres de « Machsom Watch », des « Femmes en noir » ou de « Jerusalem link » et d'autres, qui sont venues expliquer

aux Françaises pourquoi et comment elles n'ont cessé d'entretenir des contacts, sur place ou à l'étranger, et ont maintenu ces efforts contre vents et marées. Toutes ont manifesté leur satisfaction de se rencontrer à Paris – un « voyage de la paix » de plus, selon l'expression de la députée travailliste Colette Avital – alors qu'elles ne peuvent le faire ni à Jérusalem ni à Ramallah.

Cette rencontre n'avait pas pour thème le conflit israélo-palestinien proprement dit. Elle s'est inscrite dans le cadre des rencontres « Femmes » de la FJJ. L'objectif principal recherché chaque année est d'abord la possibilité pour des femmes qui se connaissent mal ou peu de mieux se comprendre, d'échanger leurs expériences et d'apprendre les unes des autres ce qui a permis aux unes et aux autres d'avancer vers l'égalité et la parité non seulement sur le plan juridique mais dans les faits, dans tous les secteurs de la vie sociale.

Il en a été ainsi lors des trois premiers séminaires qui ont permis aux Européennes de l'ouest et aux Européennes de l'est de se parler, alors qu'elles avaient des expériences historiques et une « culture d'égalité » très différentes. En effet, le système communiste avait fait de l'égalité entre les femmes et les hommes un affichage resté pour l'essentiel purement formel, comme en témoigne, à peine le Mur de Berlin effondré, le retour en force des inégalités femmes/hommes et du système patriarcal traditionnel dans les pays européens de l'est. En Europe de l'ouest, l'égalité et la parité ont été l'objet d'une longue lutte des femmes, non achevée, dans des régimes démocratiques au sein desquels les hommes demeurent toujours « globalement » plus égaux que les femmes.

Le séminaire du 31 mars 2007 a poursuivi le même objectif de connaissance réciproque en faisant se rencontrer des Israéliennes, des Palestiniennes et des Françaises. Toutefois, la situation très particulière née du conflit israélo-palestinien a donné une dimension supplémentaire aux rencontres habituelles en posant la question du rôle des femmes dans les conflits, à la fois pour les pré-

venir puis pour y mettre un terme. Il s'est agi d'abord de prendre connaissance de l'engagement singulier de femmes israéliennes et palestiniennes pour la paix, puis de savoir si la force de cet engagement reflète le poids qu'elles ont acquis dans leur société dans les domaines politique, économique, social et culturel. Ou si, au contraire, n'arrivant pas à se faire entendre, elles sont contraintes d'agir séparément, en tant qu'organisations de femmes. Il était particulièrement intéressant de savoir comment leur parole est entendue par les hommes et par les femmes et de quel espoir d'amélioration de la place des femmes dans leur société elles sont porteuses. L'un des objectifs du séminaire a été ainsi d'analyser avec elles l'influence que les actions menées ont pu avoir – et pourront avoir dans l'avenir – sur le cours des événements. Comme l'a souligné Dominique Bertinotti, qui présidait la première table ronde, peut-être qu'en raison de leur éducation, de leurs batailles, de leurs parcours, les femmes peuvent apporter un « plus » dans la vie politique, notamment dans les moments les plus tragiques de l'Histoire.

Pour le moment, toutefois, force est de constater – ce constat sera fait au cours du séminaire – qu'il n'en est rien. On sait que dans l'Histoire, à travers le temps et les continents, et aujourd'hui encore, des femmes se sont mobilisées contre la machine de guerre et pour la recherche de la paix. Ainsi, avant la première guerre mondiale, un courant pacifiste féministe qui reposait sur l'idée que les femmes, parce que mères, étaient pacifistes par nature a tenté de s'opposer à la guerre. Il se heurtera, comme l'Internationale ouvrière, à la force des nationalismes, la majorité des féministes devenant nationalistes, tout en restant cependant féministes dans leurs réactions aux violences subies par les femmes dans les guerres, comme l'explique dans un remarquable article publié dans la revue *Astérior* l'historienne Françoise Thébaud¹. Elle conclut son analyse en affirmant que les femmes sont « à la fois du côté de la barbarisation et du côté de l'humanisation ».

Du côté de la barbarie : dans un essai² qui a fait débat en France en 2005, *Fausse route*, la philosophe française Elisabeth Badinter rappelle que les femmes ne sont pas seulement des victimes. Elles sont aussi capables d'une très grande

1- Revue *Astérior*, ENS, n°5, juillet 2007.

2- Editions Odile Jacob, 2003, 221 pages, 17 euros.

violence et de barbarie, comme l'a montré leur participation à deux génocides les plus atroces du XX^{ème} siècle, ceux qui eurent lieu dans l'Allemagne nazie et au Rwanda. Du côté de l'humanisation : l'idée subsiste dans l'inconscient collectif que les femmes auraient des vertus pacificatrices, comme d'ailleurs celles qu'on leur prête d'exercer le pouvoir différemment des hommes. Ainsi, plus près de nous et aujourd'hui même, on sait les combats – qui seront évoqués au cours de la rencontre – des Irlandaises du Nord, ceux des Chypriotes grecques et turques, des femmes serbes ou encore ceux des Népalaises et bien sûr, des Israéliennes et des Palestiniennes. Jusqu'à présent, les femmes n'ont pas réussi par leur seule force ou leurs actions à prévenir et à faire cesser les conflits. Ce qui est important et nouveau aujourd'hui, ce sont les tentatives de femmes pour construire d'autres relations internationales, où elles pèseraient d'un poids plus fort que par le passé, autrement dit leurs tentatives pour porter à un plan universel leur combat pour une culture de l'égalité. C'est l'objectif recherché par la création, en 2005, de la Commission internationale des femmes pour une paix israélo-palestinienne juste et durable (International Women Commission, cf. annexe 2), qui regroupe des femmes originaires d'Israël, des territoires palestiniens et de certains pays européens et d'autres pays du monde. Il s'agit pour elles de participer sur un pied d'égalité avec les hommes à la prévention et à la résolution des conflits ainsi qu'à la consolidation de la paix. Pour y parvenir, comme le recommandent la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité adoptée en octobre 2000 (cf. annexe 3) et la Commission des droits de la femme du parlement européen, elles doivent être partie prenante des négociations « à tous les niveaux de prise de décisions dans la prévention des conflits, leur gestion et leur règlement », dont elles sont toujours le plus souvent exclues en raison du statut mineur qui reste le leur dans la quasi totalité des sociétés du monde.

Peut-être que si les femmes avaient été plus nombreuses dans les sommets israélo-palestiniens comme dans les négociations, la paix aurait-elle été déjà conclue au Proche-Orient. La création de IWC, placée sous l'égide de l'UNIFEM, et l'appui qu'elle a reçu des deux gouvernements sont en tout cas encourageants dans cette perspective. Il est remarquable que le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, ait adressé une lettre de soutien à IWC, dans laquelle il s'engage à mettre en œuvre la résolution 1325. De son côté,

le parlement israélien a voté une loi à l'été 2005 prévoyant la mise en œuvre de la résolution, avant même la création de IWC. Rares sont encore pour l'heure les pays qui ont mis en œuvre cette recommandation de l'ONU, dont l'état d'avancement sera examiné lors de la réunion du Comité du statut de la femme de l'ONU fin février 2008.

Les discussions entre Ehud Olmert et Mahmoud Abbas, qui ont débuté à Jéricho le 6 août dernier sur l'engagement de négociations concernant la création d'un Etat palestinien, et qui ont annoncé la conférence qui s'est tenue à Annapolis, le 27 novembre 2007, donnent un relief particulier à l'application effective de ces engagements, à l'action conduite par les femmes comme aux débats qui se sont déroulés lors de ce séminaire, exceptionnel dans sa forme, dans son contenu comme par son actualité.

Cette Note présente un résumé des débats inédits, courageux, francs et amicaux de cette rencontre, qui devra avoir des prolongements dans l'année qui vient³. Elle décrira d'abord la situation des Israéliennes et des Palestiniennes dans leur société respective, telle que l'ont décrite les intervenantes au fil de leur exposé. Elle abordera ensuite la question longuement débattue du rapport entre les femmes et la paix, telle qu'elle a évolué depuis le commencement du conflit israélo-palestinien, c'est-à-dire il y a cent ans, si on admet de compter comme Naomi Chazan (cf. *infra*). Cette Note relatera également les actions conduites par les unes et par les autres pour tenter de maintenir le lien ténu entre les deux peuples dans un conflit qui apparaît sans fin. Il est important de faire connaître ces actions, de les diffuser largement, malgré les limites que reconnaissent elles-mêmes leurs instigatrices, pour démontrer que si le dialogue est possible, la paix l'est aussi. Pour toutes les femmes présentes à cette rencontre, elle est la condition nécessaire à l'amélioration des droits des femmes dans les deux sociétés, et particulièrement dans la société palestinienne.

3- Une nouvelle rencontre se tiendra à Paris, en juin 2008, sous la responsabilité de Ghislaine Toutain, Monique Halpern et Jean-Michel Rosenfeld. Elle réunira à nouveau des Israéliennes et des Palestiniennes qui œuvrent ensemble pour la paix. Mais cette rencontre accueillera aussi des responsables politiques hommes des deux communautés. Elle fera notamment le point sur les négociations de paix en cours.



I- LA SITUATION DES FEMMES EN ISRAEL ET EN PALESTINE

La place des femmes dans les sociétés israélienne et palestinienne ne diffère guère de la situation générale d'inégalité et de statut mineur que connaît l'immense majorité des femmes sur cette planète, à des degrés divers. Mais le combat pour l'égalité est rendu plus difficile encore dans les deux sociétés, notamment dans la société palestinienne, par un conflit qui relègue au second plan les combats qui n'y sont pas liés directement. C'est ce qui transparait dans toutes les interventions des Israéliennes et des Palestiniennes, celles de Siham Barghouthi, de Naomi Chazan, de Khuloud Dajani ou encore de Colette Avital, qui apportent des informations peu connues sur la place des femmes dans leur société respective, où la conquête de l'égalité en termes de droits est encore à poursuivre.

Colette Avital, députée travailliste israélienne, et Siham Barghouthi, présidente d'une association de femmes palestiniennes, côte à côte, lors de la réunion "Femmes... entre elles" à la Fondation Jean-Jaurès, le 31 mars 2007



1- les femmes dans la société palestinienne

Siham Barghouthi, la première, a dressé un tableau très contrasté de leur situation. Dans son discours, se mêlent, imbriquées, la guerre et la vie de tous les jours. Elle devait expliquer d'abord que la célébration du 8 mars 2007, toute proche, avait été une manifestation contre l'occupation des territoires et pour la revendication de Jérusalem Est comme capitale du futur Etat palestinien. A ses yeux, la construction du mur qui entoure la ville constitue « une violation des droits de l'Homme comme des droits des femmes, qui font partie des droits de l'Homme ». Elle s'est réjouie que du côté israélien des femmes soient présentes aux barrages militaires et soutiennent leur combat pour que Jérusalem soit la capitale des deux Etats. Le 8 mars dernier, les femmes ont aussi appelé à la levée du siège économique imposé aux Palestiniens depuis la victoire du Hamas aux élections de 2006, ce qui a fortement aggravé leur niveau de pauvreté. Mais cette célébration fut aussi l'occasion pour les femmes de faire des pétitions pour la paix sociale à l'intérieur des territoires, pour mettre un terme aux luttes intestines et à l'insécurité dont elles sont les principales victimes.

De façon plus générale, Siham Barghouthi a évoqué les multiples rôles que jouent les femmes palestiniennes, conduisant à la fois des actions pour l'émergence d'un Etat palestinien et pour obtenir des lois pour protéger les familles et réprimer les violences faites aux femmes. Pour Siham Barghouthi, la fin de l'occupation et un Etat indépendant sont les conditions pour que les Palestiniennes puissent s'opposer aux discriminations politiques, économiques, sociales et culturelles qui leur sont imposées. « Les femmes palestiniennes, a-t-elle expliqué, qui font partie du monde arabe, sont confrontées à une culture dont elles ont hérité. Comment les organisations de femmes palestiniennes peuvent-elles changer cette culture, au nom de laquelle les hommes contrôlent tout ? Elles sont en permanence à la recherche de l'équilibre entre le droit national et les droits des femmes, alors que les hommes ne sont préoccupés que du droit national. Je pense que pour qu'elles puissent lutter pour les droits des femmes, il faut qu'elles soient actives et que la société les respecte pour les actions qu'elles mènent pour l'émergence des droits nationaux ».

Pour autant, un tel projet n'est pas simple à réaliser, même si la participation des femmes à la vie publique et politique ne reflète pas, selon Siham Barghouthi, l'importance de leur lutte pour l'indépendance. En 2006, le pourcentage de femmes à l'Assemblée palestinienne s'élevait à 12,9% contre 5,7% en 1996. Il était de 17% au niveau des assemblées locales en 2005 contre 5,7% en 1996. Cette progression significative entre 1996 et 2006 de la participation des Palestiniennes aux prises de décision⁴ s'est développée parce que, selon l'oratrice, la perspective de la liberté et d'un Etat se profilait. Depuis 2006, le ministère de la Condition féminine et des Affaires sociales qui existait au sein du cabinet de l'Autorité palestinienne a été élargi par le Hamas aux politiques de développement dans leur ensemble.

Sur le plan économique, la participation des femmes au monde du travail en 2006, selon le Centre de statistiques palestinien, était de 40,5% en moyenne (70,7% en Cisjordanie, 8% dans la bande de Gaza). Le niveau le plus élevé de la présence des femmes se situe dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (41,4%), suivis par les secteurs de l'enseignement (28,8%) et de la santé (6,4%).

4 - Un système de quotas, voté après une longue lutte des femmes, figure dans la loi électorale depuis 2005. En 2004, une campagne a été engagée pour substituer un scrutin de liste au scrutin uninominal actuel.

Le nombre de femmes qui travaillent dans le secteur informel, non pris en compte dans les statistiques officielles, a augmenté au cours des dernières années. De nombreuses femmes ont créé de petites entreprises génératrices de revenus, tirant avantage de métiers sans investissements, comme l'alimentation et la couture, pour empêcher leur famille de sombrer dans la pauvreté.

Sur le plan du chômage, l'écart entre les hommes et les femmes varie en fonction du niveau d'éducation : important pour le niveau d'éducation le moins élevé, il est faible pour le niveau secondaire et presque inexistant pour le niveau d'éducation supérieure. Comme dans d'autres pays, les discriminations dans l'emploi sont très fortes. Les femmes éduquées sont concentrées dans la fonction publique alors que les femmes non éduquées le sont dans le secteur privé. Parce qu'elles occupent des emplois du bas de l'échelle, le salaire moyen des femmes est le tiers de celui des hommes.

Dans le domaine social, le pourcentage de foyers dirigés par des femmes dans les territoires palestiniens représente 7,9% du nombre total des foyers (8% en Cisjordanie et 7% dans la bande de Gaza). Ces foyers sont les plus pauvres. On constate aussi une forte violence domestique. En 2005, 15,5% des femmes avaient été victimes de violences sexuelles. Sur ce sujet aussi, des organisations féminines se rassemblent pour faire entendre leur voix et pour enrayer cette violence. Siham Barghouthi évoque aussi la question, selon elle peut-être propre à la société arabe, des crimes d'honneur. Les organisations féminines ont fait une proposition pour changer la loi sur ces crimes et pour que la loi jordanienne s'applique. Les défis que doivent relever les femmes palestiniennes sont énormes, conclut-elle : à la fois lutter pour la paix pour changer leur statut, lutter contre la pauvreté et les violences, lutter pour la hausse du pouvoir d'achat. La responsabilité des mouvements féminins est très élevée. A ses yeux, la paix est la clé pour que les Palestiniennes se battent pour l'égalité de leurs droits et changent leur condition sur le terrain.

Khuloud Dajani devait compléter ce tableau en demi-teinte en rappelant d'abord que les rapports de l'ONU soulignent l'importance de l'émancipation des femmes pour le développement des pays du Moyen-Orient. Approuvant les propos de Naomi Chazan (cf. *infra*) sur l'importance du rôle des femmes dans tous les secteurs de la vie sociale, notamment dans les processus de paix, elle note cependant que les femmes, même instruites, participent peu à la prise de décision.

L'image de la femme reste dépréciée dans la plupart des pays les moins développés. Retraçant l'histoire des Palestiniennes depuis le XIX^{ème} siècle, Khuloud Dajani souligne qu'elles ont été impliquées dans les mouvements de libération nationale tout au long des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, ce qui a contribué à leur attribuer une autorité certaine au Moyen-Orient et « à leur donner de l'assurance et un concept positif de leur moi ». Les premières, les Palestiniennes ont constitué dès les années 20 des syndicats de femmes. Après la guerre des Six jours en 1967 et au cours des quarante ans qui ont suivi, elles se sont engagées dans les organisations de résistance. Toutefois, si elles sont éduquées, elles ne participent pas assez au marché du travail et restent soumises au système patriarcal traditionnel renforcé par la domination de l'islam. Aujourd'hui, pour Khuloud Dajani aussi, seuls la fin de l'occupation et un Etat indépendant peuvent permettre d'aller plus loin dans leur émancipation et de faire des femmes palestiniennes des citoyennes à part entière dotées des mêmes droits que les hommes.

Khuloud Dajani l'affirme : « les femmes ne changent pas. C'est le regard de la société sur elles qui doit changer... Les droits des femmes incluent non seulement les aspects particuliers du bien-être des femmes mais aussi les droits pour leur libre arbitre ».

2- les femmes dans la société israélienne

Comme en écho, Naomi Chazan a rappelé en introduction à son propos que « quand les femmes israéliennes se battaient, en 1948, pour l'indépendance, elles aussi affirmaient qu'il fallait d'abord l'obtenir pour pouvoir ensuite se battre pour l'égalité ». Aujourd'hui, explique-t-elle, les Israéliennes sont confrontées « à une situation très étrange ». En 1992, l'arrivée à la Knesset d'un groupe de députées très féministes, rejoint ensuite par d'autres comme Colette Avital, a réussi à provoquer une mini-révolution dans le domaine législatif concernant les droits des femmes en Israël, accompagnée de résultats tangibles sur le terrain. Dans le domaine de la santé, poursuit-elle, des avancées significatives ont été obtenues : les examens de base pour les femmes sont désormais inclus dans les services nationaux de santé ; les congés et les allocations de maternité comme le suivi de la maternité sont parmi les plus performants au monde ; il en va de

même de la législation contre les violences faites aux femmes, le harcèlement sexuel et le viol. Naomi Chazan rappelle qu'un ministre a été inculpé pour avoir embrassé une secrétaire et que le président israélien lui-même a été accusé de viol et de harcèlement sexuel. Ces mises en accusation sont la conséquence directe des lois votées. Dans le domaine essentiel de l'éducation, les meilleures ressources humaines du pays sont les femmes. Elles représentent 59% des diplômés du premier cycle, 57% des diplômés du second et plus de 50% des diplômés du troisième cycle. Enfin, dans le monde du travail, on compte plus de 60% de femmes dans les services publics, où une loi promeut une « action positive » pour la nomination de femmes à des postes importants. Les femmes se sont imposées notamment dans les professions juridiques, comme directrices de banque ou à la tête de grandes entreprises.

Pour autant, si « sur le papier, c'est merveilleux », l'universitaire israélienne dénonce « l'immobilisme » de la place des femmes dans la société israélienne si on considère, pêle-mêle, les différences de rémunération entre les femmes et les hommes (40% pour un même poste, avec le même degré d'expérience), la pauvreté (féminisée à 70%), le chômage (de 40% plus élevé chez les femmes). Elles ne sont que 8% parmi les professeurs d'université, 3% dans les hautes technologies. Une femme sur six est victime de violences domestiques. Surtout, peut-être, elles ne sont que 14% à la Knesset. Colette Avital précise que son parti, le parti travailliste, pratique « plus ou moins » un quota de représentation des femmes sur ses listes de 25% (soit, actuellement, cinq femmes députées sur dix-neuf). Le Meretz qui, en principe, avance un quota de 40% ne compte qu'une seule députée. Le Likhoud a stoppé sa progression dans ce domaine. Enfin, les femmes sont absentes des partis arabes israéliens. Autrement dit, regrette la députée, les femmes ne sont pas en situation de pouvoir dans la sphère politique, alors qu'elles le sont dans les médias. Une loi est en train d'être votée, s'inspirant de la loi française sur la parité, prévoyant que les partis qui présentent un nombre de femmes significatif sur leurs listes perçoivent plus d'argent de l'Etat.

Bref, un tableau que les Françaises et les Européennes connaissent bien et dont les raisons qui l'expliquent, aux yeux de Naomi Chazan, rappellent sur bien des points nos propres analyses, si d'autres sont spécifiques à la société israélienne et au contexte géopolitique. La professeure de science politique avance quatre types d'explications à cette situation. La première tient à un ensemble d'éléments propres à la société israélienne, d'ordre historique, culturel et structurel. La société juive est peu ouverte à l'égalité des sexes. Cette exigence n'a jamais été un thème de prédilection pour les religions quelles qu'elles soient. Or, comme la séparation entre la religion et l'Etat n'existe pas, les Israéliennes doivent relever le défi de la liberté de religion et de la liberté par rapport aux religions.

Deuxième explication, le conflit qui dure. Israël n'a cessé d'être en guerre, bien avant même son indépendance il y a cinquante-neuf ans. Dans ces conditions, l'institution militaire devient l'institution dominante de la société. Et même si les femmes font leur service militaire, l'armée reste une institution masculine très hiérarchisée. Lorsqu'un conflit perdure, il est très difficile d'obtenir l'égalité des sexes. Cela vaut tout autant pour les occupés que pour les occupants. Troisième explication, prosaïque et très simple, loin des analyses complexes faites par les intellectuels et la plus couramment avancée par les organisations féminines israéliennes : ce ne sont pas les lois qui sont en cause mais leur application. Si les dispositions des textes législatifs étaient effectivement mises en œuvre, la situation des femmes en serait fortement améliorée. Certes, cette explication est vraie mais encore faut-il savoir pourquoi les résistances sont si fortes à cette mise en œuvre. La quatrième raison, enfin, est stratégique. Au cours des vingt dernières années, explique Naomi Chazan, les féministes et les organisations féminines israéliennes se sont battues pour obtenir l'égalité avec les hommes en termes de droits. Cette stratégie a permis de progresser, mais selon elle, « elle a fait son temps ». Pour que les Israéliennes progressent à nouveau, elles doivent changer de position stratégique et notamment apprendre des Françaises et des Européennes la démarche du « gender mainstreaming », ce qui n'a encore jamais été fait en Israël. Mais la question reste entière pour elle : « pourquoi,

dans leur parcours, les Israéliennes progressent-elles sur le plan personnel et n'avancent-elles pas collectivement dans la société ? »

3- une culture d'égalité comme l'air qu'on respire

La même question se pose en France où, comme devait le souligner Dominique Bertinotti, la persistance des inégalités de fait entre les femmes et les hommes continue d'être une réalité dans un pays qui n'est pas en situation de conflit, où la religion et l'Etat sont séparés depuis plus d'un siècle et où l'égalité est inscrite dans les textes depuis longtemps. Cette interrogation universelle, qui transcende les pays, les époques et les cultures, fait écho aux travaux conduits par la FJJ au cours de ces dernières années et fait émerger les mêmes préoccupations : comment parvenir à inoculer dans la société une culture d'égalité entre les femmes et les hommes dont l'évidence soit aussi naturelle que l'air qu'on respire ?

Dans cette optique, Martine Lévy devait expliquer qu'en France, la notion d'égalité est très réductrice. Pour elle, en effet, revendiquer l'égalité entre les femmes et les hommes ne signifie pas seulement l'égalité des droits. Elle implique aussi, au-delà de l'évolution des mentalités, de modifier les relations et les structures qui freinent la réalisation de l'égalité, qu'il s'agisse de l'organisation et des conditions de travail, de l'exercice par les hommes et les femmes de leurs responsabilités familiales, de l'évolution des rapports de domination dans la sphère politique, des services etc. Depuis quelques années, l'Union européenne exige que soit pris en compte l'impact sur les femmes de toutes les politiques de l'UE. C'est ce qu'on appelle le « *mainstreaming* », qui a ses limites car, observe Martine Lévy, il masque en partie la visibilité et la spécificité de la situation des femmes.

Certaines intervenantes, comme Régine Dhocquois pour qui la question de l'effectivité du droit est une question essentielle, notamment concernant les droits des femmes, ont fait part d'un certain pessimisme devant « cette montagne à soulever » qu'est la réalisation, dans les faits, de l'égalité entre les femmes et les hommes. Sur ce point, Esther Fouchier devait confirmer que cette question se pose

aussi bien en Espagne, où la récente loi contre les violences faites aux femmes tarde à entrer en application, que dans les pays du Maghreb, où malgré des avancées juridiques, l'égalité femmes/hommes se heurte toujours aux préjugés sexistes. Pour expliquer en partie ces résistances, elle a mis l'accent sur le poids des religions, et particulièrement sur les intégrismes religieux qui « s'emparent du corps des femmes contre leurs droits, contre leurs libertés ». Pour elle, la laïcité de l'Etat est un atout pour les femmes. Ce que Khuloud Dajani devait approuver avec ses mots à elle : « nous ne pouvons pas laisser les problèmes être résolus par Dieu... La religion est un outil pour que les hommes vivent en paix et non pour les réduire en esclavage ou les faire se battre entre eux. Nous devrions travailler sur la question de la religion, qui empêche, en partie, de faire de plus grandes avancées ensemble ».

Pour Muriel Rouyer comme pour Naomi Chazan et Khuloud Dajani, notamment, la question centrale désormais est celle de la prise de pouvoir par les femmes et leur participation aux instances de décision nationales et internationales. Cela passe, notamment, par une présence importante des femmes dans la sphère politique. A l'exception des pays du Nord de l'Europe, on est loin du compte dans l'ensemble des pays du monde, malgré l'arrivée à la tête de leur pays de quelques femmes (Comme Michelle Bachelet au Chili ou Angela Merkel en Allemagne). Si, en France, la loi sur la parité votée en 2000 a permis un nombre d'élues quasi égal à celui des élus dans les assemblées locales, leur représentation au niveau national reste insuffisante et la question de leur prise de pouvoir, malgré des progrès, reste posée. Il en va de même en Israël et plus encore en Palestine.

Au niveau de l'Union européenne, c'est notamment par la création, en 2006, d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes⁵ que se poursuivront désormais les efforts pour lutter contre la persistance des inégalités entre les deux sexes et la nécessité non seulement d'approfondir l'égalité dans les textes mais surtout de trouver les voies de l'égalité dans les faits et dans les têtes.

5 - La sixième Rencontre de « Femmes entre elles » se tiendra le 29 mars 2008 au siège de la Fondation Jean-Jaurès. Elle portera notamment sur le rôle de ce nouvel Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

II- LES FEMMES, LA GUERRE ET LA PAIX

A travers l'ensemble des interventions, le deuxième débat qui a donné sa cohérence à la rencontre a porté sur le rôle des femmes, notamment des Israéliennes et des Palestiniennes, dans l'occupation, la guerre et la résolution du conflit et de l'influence de ce rôle sur leur quête de l'égalité. Avant d'aller plus avant dans l'analyse, il était intéressant de connaître les actions conduites par des femmes pour tenter d'avancer vers la paix.

1- les actions de paix des mouvements de femmes

Au cours de cette rencontre inédite, de nombreuses actions pour la paix conduites actuellement dans le monde par des femmes ont été rappelées. Martha Baker, notamment, a évoqué l'action des Népalaises pour la paix signée en novembre 2006. Elle a également noté la situation en Irlande. Simone Susskind a rappelé les rapports difficiles entre femmes turques et chypriotes. Mais ce sont surtout les actions conduites par des Israéliennes et des Palestiniennes qui ont été développées au cours du séminaire. Celle des « Femmes en noir » et de « Machsom Watch », dont Jehudit Elkana est venue témoigner. Celle des actions de coexistence de Sylvie Berkowitsch. Celle, enfin, de la Commission internationale des femmes (IWC) pour une paix israélo-palestinienne juste et durable, différente, présentée par Colette Avital et Siham Barghouthi.

a) des « Femmes en noir », « Machsom Watch » et « Yesh Din » aux barrages

La première de ces actions est décrite par Jehudit Elkana, membre de « Machsom Watch », qui depuis six ans, comme trois cents militantes, se tient devant les barrages et par la seule force de son regard pèse sur le comportement des soldats israéliens. Elle raconte : « "Machsom" signifie "barrage" en hébreu. Les racines de Machsom Watch (MW) et de Yesh Din, une excroissance de MW, se trouvent dans "Women in Black", un mouvement de femmes qui a démarré de façon spontanée à Jérusalem au début de la première Intifada ». En fait, explique-t-elle, l'occupation de la Cisjordanie a commencé il y a quarante ans. Et avec elle, la résistance à l'occupation. Les femmes israéliennes ont été actives dans cette résistance depuis 1967 mais ce n'est que depuis la première Intifada, début 1987,

que leur action a pris une forme organisée. Trois semaines plus tard, deux femmes décident de se poster en plein milieu d'un carrefour au centre de Jérusalem, un vendredi à midi, vêtues de noir. Elles arborent des panneaux sur lesquels on peut lire en hébreu, en arabe et en anglais : « Stoppez l'occupation »... Ce fut le début d'une longue histoire qui dure encore que détaille avec émotion Yehudit Elkana, parallèle à celle du conflit. Jusqu'à l'hiver 1991, les « Femmes en noir » sont venues chaque vendredi. La première guerre du Golfe et plus encore les accords d'Oslo faisant miroiter enfin la paix tarirent leur action. Elle repartit de plus belle lors de la seconde Intifada, en 1993, quand trois « Femmes en noir » décident de prendre comme centre de rassemblement non plus Jérusalem mais Bethléem en Cisjordanie. Machsom Watch était né. Si elle restait une organisation exclusivement féminine, elle donna naissance par la suite à un groupe de défense des droits de l'homme, « Yesh Din », qui signifie « il y a une loi ». Il s'agit d'un groupe mixte qui ne se limite plus à surveiller les soldats mais qui est engagé auprès des Palestiniens pour faire respecter leurs droits.

Qui sont ces quelque trois cents femmes qui vont ainsi chaque jour sur tous les barrages de Cisjordanie ? Des Israéliennes, qui s'opposent à l'occupation et dont la protestation est dirigée contre le gouvernement israélien. Elles ont entre cinquante et quatre-vingt ans, la plupart sont ashkénazes, issues de la classe moyenne, éduquées, dont, pour beaucoup, les familles sont arrivées en Palestine dans le premier tiers du XX^{ème} siècle. Comment s'explique la longévité de leur action ? Yehudit Elkana tente une explication et n'évade ni les ambiguïtés ni les limites de ces actions. « Est-ce la nature non hiérarchisée du mouvement qui permet aux femmes d'exprimer leur dévouement personnel sans qu'on leur dise ce qu'elles doivent faire ? Est-ce parce que les femmes sont plus résistantes, un trait qui manquerait aux hommes ? Après tout, il s'agit d'une activité très exigeante. Pas seulement par le temps qu'elle prend mais surtout par l'implication émotionnelle qu'elle demande. Certaines femmes, après leurs visites hebdomadaires aux barrages qui durent environ quatre heures, ne peuvent pas ensuite retourner au train-train quotidien parce qu'émotionnellement, elles sont complètement vidées. D'autres ont besoin, de temps en temps, de s'arrêter pendant quelques mois.

Une difficulté d'une autre sorte existe : notre activité est dirigée contre l'occupation et contre les barrages, et cependant, ne sommes-nous pas, nous, en intervenant aux barrages afin d'aider les Palestiniens à passer, en train de collaborer avec les forces d'occupation ? N'acceptons-nous pas de ce fait les barrages ? Ne sommes-nous pas utilisées par l'armée comme un cache-misère ? N'avons-nous pas, du moins partiellement, par notre intervention, participé à l'amélioration des barrages, ne les avons-nous pas rendus plus tolérables et par la même plus permanents ? Chacune d'entre nous est confrontée à ces questions et des femmes différentes y apportent probablement des réponses différentes. Pour autant, les femmes continuent d'aller sur les barrages régulièrement une fois par semaine.

Une autre question intéressante et importante est de savoir si le poids de groupes de femmes tel Machsom Watch a quelque influence sur la situation. Nous n'avons pas atteint le but que nous nous étions fixé, à savoir la fin de l'occupation. Si nous avons de l'influence, c'est sur l'armée. Nous informons le haut commandement de l'armée lorsque nous rencontrons ou entendons parler de difficultés sur les barrages et essayons d'y remédier. Est-ce un résultat positif ? La réponse n'est pas simple. Pour avoir des réponses à ces questions, nous devons attendre jusqu'à ce que soit possible une analyse des diverses forces qui auront permis de mettre un terme à l'occupation et l'instauration de deux États. Je terminerai sur cette note optimiste ».

b) des expériences de co-existences

L'action que conduit Sylvie Berkowitsch consiste, comme elle le dit, « à planter quelques petites graines de paix » en Israël. Elle anime des groupes de dialogue entre Israéliens et Palestiniens. Tous les jours, explique-t-elle, loin des caméras, des milliers d'hommes et de femmes dialoguent dans tous les milieux de la société civile et dans toutes les régions d'Israël. Ainsi ce camp de vacances organisé depuis quatre ans par des Palestiniennes près d'Hebron et auquel participent des Israéliennes volontaires pour animer des ateliers de musique, de théâtre ou de poterie. Ce camp s'est tenu malgré la guerre du Liban, peut-être le seul qui ait réuni des personnes des deux peuples pendant cette période douloureuse.

Autre exemple, à Jérusalem, « la ville de la paix » comme son nom l'indique, même si, regrette Sylvie Berkowitsch, « les populations qui l'habitent vivent à l'écart l'une de l'autre, ne fréquentent pas les mêmes écoles, les mêmes restaurants, les mêmes cinémas. On n'y parle pas la même langue, les traditions sont différentes, les jours de congé aussi, ce qui rend difficile de trouver un moment pour se rencontrer ». A Jérusalem, la YMCA fait se rencontrer chaque semaine des Juifs et des Arabes, des femmes et des hommes, des groupes de jeunes qui arrivent à parler, l'une de sa grand-mère venue en Israël après la Shoah, l'autre dont la grand-mère a souffert de la création de l'Etat juif. Des rencontres fructueuses, riches de compréhension mutuelle et toutes porteuses de l'espoir de la paix. Chaque année, ces rencontres se prolongent en dehors du Proche-Orient, jusqu'ici à Lausanne (Suisse) et désormais aussi à Paris grâce à l'association « Co-existences France ».

c) La Commission internationale des femmes pour une paix israélo-palestiniennne juste et durable (IWC)

Colette Avital expose l'origine de la création toute récente – 2005 – de cette Commission internationale des femmes pour une paix israélo-palestiniennne juste et durable (IWC) dont l'idée première est due à Simone Susskind qui, en 1989, bien avant les accords d'Oslo, décide de réunir des femmes israéliennes et palestiniennes pour un premier dialogue. D'autres rencontres ont suivi, en 1992 et en 1994 notamment, mais elles se limitaient toujours à des échanges de points de vue qui, le plus souvent, étaient communs aux participantes des deux communautés. En 2000, alors que l'échec du processus de paix est patent, ces rencontres ont été de plus en plus difficiles jusqu'à devoir les organiser à l'étranger. Ce seront « les voyages de la paix » et la volonté qui en émergera, après tous les plans de paix, missions, réunions internationales qui avaient tourné court, d'essayer de remettre le processus de paix sur les rails en s'appuyant sur la résolution 1325 des Nations Unies qui recommande que les femmes soient partie prenante de toutes les négociations portant sur la résolution des conflits.

A la Knesset, des députées, explique Colette Avital, qui était l'une d'entre elles, ont déposé une proposition de loi calquée sur la résolution 1325, imposant un quota de représentation des femmes de 25% au sein de toutes les équi-

pes de négociateurs qui seraient mises en place. De leur côté, Naomi Chazan pour Israël et Maha Abou Dayé du côté palestinien ont fait des efforts considérables pour « regrouper autour d'une même table toutes les organisations de femmes qui avaient la paix comme objectif commun mais dont les orientations politiques et les langages pouvaient être très différents. L'objectif était de parvenir à une plate-forme commune qui les engage toutes. L'exercice était particulièrement difficile mais elles y parvinrent, ce qui permit que IWC soit créée en Turquie, à l'été 2005 ». IWC a été inaugurée le même jour à Jérusalem et à Ramallah. Soutenue par l'UNIFEM, elle est composée de vingt Israéliennes, vingt Palestiniennes et vingt femmes issues de la communauté internationale. Depuis, explique encore la députée, IWC travaille à la fin de l'occupation et à la création d'un Etat palestinien pour que les deux peuples vivent ensemble dans une paix juste et durable. Elle travaille également à s'assurer que les femmes participent à toutes les négociations de paix. Et pour que les hommes n'avancent pas l'argument rebattu de savoir où trouver les femmes pouvant faire partie des délégations, une liste de cent cinquante femmes, Palestiniennes et Israéliennes, compétentes sur tous les sujets abordés dans les discussions a été dressée.

Autre innovation : la Commission ne se conçoit pas comme un groupe de dialogue, le temps en est passé, selon Colette Avital. Les déclarations de la Commission sont des déclarations élaborées en commun par toutes les participantes qui ne constituent « qu'une seule équipe », ce qui n'est pas le cas avec les hommes. Enfin, la Commission s'adresse, bien sûr, aux opinions publiques israélienne et palestinienne. En Israël, note l'oratrice, si 75% des Israéliens se disent favorables à la paix, l'idée même de paix piétine car le désespoir de la voir un jour prochain réalisée domine dans la société. C'est pourquoi la Commission essaie de rencontrer et de convaincre les responsables nationaux et internationaux de relancer au plus vite une conférence à l'image de celle de Madrid. « C'est un beau programme de travail pour une Commission qui a à peine deux ans », conclut Colette Avital.

Siham Barghouthi a exprimé sa reconnaissance aux femmes palestiniennes, qui, comme Zahiba Kabal, Maha Abou Dayé et Hannan Ashraoui, ont su construire une démarche de confiance avec des Israéliennes et des femmes de la

communauté internationale, alors qu'au cours des dernières années « le peuple palestinien a souffert et que nous ne savons plus comment lui parler de la paix », explique-t-elle. Car les Palestiniens doutent : les Israéliens veulent-ils vraiment la paix ? La mission que se sont donnés IWC et ses membres, en tant que IWC, est que des femmes soient partie prenante aux négociations pour faire valoir les attentes du peuple palestinien et trouver les voies pour parvenir à la paix, avec deux Etats pour deux peuples. Elle attend beaucoup de cette Commission pour que l'opinion publique des deux communautés croie à nouveau la paix possible.

2- les actions des mouvements de femmes pour la paix : le dilemme

Ces trois types d'action, très différents les uns des autres, ont bien sûr suscité des réactions et des analyses. Martha Baker relève que les contacts « People to People », à l'image de l'action de Sylvie Berkovitsch, sont très importants. Elle donne l'exemple du conflit qui a opposé, il y a quelques années aux Etats-Unis, la communauté juive et la communauté afro-américaine. Sur l'initiative de l' « African American-Jewish coalition for Justice », Martha Baker a fait se rencontrer des familles des deux communautés qui ont partagé les activités familiales et religieuses de l'une et de l'autre et ont fini par vaincre leur peur de l'inconnu. C'est cette peur qui, selon Martha Baker, génère de nombreux conflits. « Connaître l'autre est le premier pas vers la transformation de la relation », conclut-elle.

Analysant les actions conduites par ces femmes convaincues et généreuses, Naomi Chazan a posé d'emblée la problématique qu'elle considère comme « le plus grand de tous les paradoxes ». A partir de 1967, et pendant les trente ou quarante ans qui ont suivi, explique-t-elle, les femmes en Israël et en Palestine ont travaillé sur l'hypothèse qu'elles constituaient la force la plus importante en faveur de la paix dans leur société⁶ parce qu'elles pensaient que seule la paix leur permettrait de parvenir à une véritable égalité des sexes. Or, aujourd'hui, il

6 - Dans les mouvements de paix mixtes israéliens, les femmes sont majoritaires, de même que le nombre de femmes dans les mouvements de paix palestiniens est très élevé.

n'y a toujours pas la paix. Peut-être, s'interroge Naomi Chazan, est-ce parce que l'hypothèse de départ était fautive ? Peut-être la paix est-elle impossible sans les femmes ?

Analysant de façon chronologique cette longue histoire, l'oratrice explique que des deux côtés, au cours des vingt dernières années, les mouvements de femmes pour la paix ont été à l'avant-garde des actions de paix, avec toujours une longueur d'avance sur les hommes. Pour autant, reconnaît Naomi Chazan, en 2000, 2001, 2002, elles ont dû avouer qu'elles avaient échoué : un échec profond, douloureux, tragique. « Nous avons commencé célibataires, nous nous sommes mariées, nous avons eu des enfants, la couleur de nos cheveux a changé, nous avons divorcé et maintenant, nous avons des petits-enfants et nous n'avons toujours pas la paix », dit-elle. Pour qu'elles trouvent la force de continuer et pour progresser, il leur fallait comprendre les raisons de l'échec, analyser les erreurs commises et les corriger. Ce qui leur a permis « de tenir » pendant cette période, dans une grande mesure, ce sont les mouvements sur le terrain, comme *Machsom Watch*, qui continuaient avec persévérance mais qui constituaient aussi un dilemme, comme l'a très bien analysé Yehudit Elkana. En effet, leurs activités consistaient presque entièrement à rendre plus facile la vie sous l'occupation, donc d'une certaine façon à perpétuer cette occupation, alors que l'objectif était d'y mettre fin.

Que faire alors ? Cette question pose un dilemme non seulement politique mais moral : faut-il mener une action qui va améliorer la situation dans le futur mais qui ne soulage pas la misère dans l'immédiat ? C'est à ce moment, explique la professeure de science politique, qu'a émergé l'idée de la Commission internationale des femmes pour une paix israélo-palestinienne juste et durable (IWC), comme un moyen de rassembler toutes les énergies de façon à créer une synergie où le tout est plus fort que chacune des composantes, comme l'a expliqué Colette Avital. Le succès d'une telle démarche repose sur deux présupposés. Premièrement, si les femmes ne sont pas directement impliquées dans le processus de paix et les négociations, il n'y aura pas de paix. Deuxièmement, il faut ajouter une dimension politique à l'action humanitaire pour résoudre au moins une partie du dilemme évoqué plus haut.

C'est pourquoi IWC travaille à la fois horizontalement et verticalement. Horizontalement, elle cherche à toucher le plus grand nombre de femmes dans tous les secteurs de la société afin qu'elles disent comment elles envisagent la paix et ce qu'elles peuvent faire pour la faire avancer. L'action verticale implique trois composantes. La première, c'est la représentation. Les femmes doivent être présentes dans tout événement, réunion, rassemblement, table de négociations, conformément à la résolution 1325 de l'ONU. La deuxième consiste à faire connaître les perspectives attendues par les femmes à toute question posée. La troisième composante, l'intégration, est la plus intéressante et la moins développée. Il s'agit d'introduire dans le processus de paix, que les hommes ont ruiné jusqu'à présent, un discours différent, une façon différente de cadrer les questions pour parvenir à l'objectif. Il ne s'agit plus d'agir séparément mais d'intégrer les centres de pouvoir.

Comme à la fin des années 80, une opportunité géostratégique s'ouvre à nouveau aujourd'hui permettant d'aboutir à une résolution sur la paix, la guerre d'Irak ayant entraîné une réorganisation de toute la région. Les femmes, s'interroge Naomi Chazan, sont-elles désormais capables de convaincre les hommes que la paix est à nouveau possible et qu'il ne faut pas laisser passer cette chance ? Elle conclut : « Israël a occupé la bande de Gaza et la Cisjordanie depuis 1967, soit quarante ans. Cela fait soixante ans que la résolution 1947 des Nations Unies a signifié la partition de la Palestine. Soixante plus quarante... Je vous laisse compter ! N'est-il pas temps de faire la paix ? ».

Cette analyse pointue, lucide et empreinte d'autocritique, est largement partagée par les autres intervenantes du séminaire. Particulièrement, par Khuloud Dajani et Soumaya Barghouthi, ambassadrice de Palestine aux Pays-Bas. La première explique que la lutte des femmes palestiniennes pour le droit national et celle pour leurs droits se sont développées à la fois conjointement et séparément : comment distinguer entre la lutte nationale et le mouvement des femmes qui découlent du mouvement national plus large ? Avant 1967, les Palestiniennes se sont engagées dans la résistance avec la création de l'OLP.

7 - Dans *Histoire des Femmes*, sous la direction de Georges Duby et Michelle Perrot, Plon, 1991.

Pendant la période 1978-1987, au début de la première Intifada, sous l'occupation, furent créés des groupes de femmes issues du peuple qui étaient soit des factions politiques, soit des coalitions soit des ONG. Il n'y avait pas de gouvernement et les femmes devaient assumer pratiquement toutes les responsabilités. De 1988 à 1994, l'action des femmes s'est organisée. Elle est devenue continue et plus collective. En outre, les formes de la lutte ont changé : de manifestations et sit-in, elles ont adopté une résistance directe, active et sans violence, respectant les droits civils. Après Oslo, la société palestinienne a évolué, explique encore Khuloud Dajani, les questions de démocratie, de citoyenneté, d'émancipation des femmes et de parité ont été posées. Aujourd'hui, les femmes palestiniennes doivent travailler encore plus et participer plus largement à la construction du processus de paix en vue d'un État palestinien indépendant sur les territoires occupés de 1967 si elles ne veulent plus souffrir du système patriarcal. Nicole Bricq synthétise ainsi le message de Khuloud Dajani : « sans droits fondamentaux et sans droits civiques, il est très difficile de peser dans les termes politiques de la paix ».

Soumaya Barghouthi approuve les propos de Naomi Chazan concernant l'opportunité qui s'ouvre actuellement de faire la paix. Concernant la question des femmes, à ses yeux, l'occupation des Territoires est le principal obstacle à l'émancipation des Palestiniennes. Elle estime que les femmes « ont un rôle à jouer dans le processus de décision si elles veulent changer la situation sur l'essentiel et non se contenter de déclarations ». C'est le sens de l'appel que leur a lancé Soumaya Barghouthi sous forme de « blâme » pour qu'elles « réinvestissent l'arène politique et luttent pour la fin de l'occupation » si elles veulent que leur situation change.

Cette question de l'occupation comme frein à une plus grande émancipation des femmes est revenue comme un leitmotiv dans la parole des intervenantes palestiniennes, on l'a vu. Mais pour Naomi Chazan, les deux combats – celui pour la paix et celui pour les droits des femmes – doivent être menés ensemble. Ils ne souffrent « aucune pré-condition », selon elle. Pour autant, comme elle devait le reconnaître, « dans la première phase d'action », explique-t-elle, « qui privilégiait l'hypothèse où les Israéliennes étaient engagées dans la paix pour conquérir l'égalité, elles ont réussi leur émancipation personnelle, mais elles n'ont

pas conquis le pouvoir. Lorsqu'elles ont changé de stratégie au cours des dernières années, elles ont acquis un peu plus de pouvoir mais elles ne sont pas parvenues à imposer l'égalité. C'est pourquoi le dilemme demeure ».

Le dilemme demeure. La question du rôle des femmes dans la guerre et dans la résolution des conflits et l'impact de leur action sur la conquête de leurs droits n'est pas nouvelle et n'est pas résolue aujourd'hui. Muriel Rouyer devait rappeler qu'en Europe les droits des femmes ont progressé après les guerres, « au prix des guerres sans doute ». Il a fallu encore de longs combats pour les conquérir. On sait que pendant la Première guerre mondiale, les femmes ont remplacé les hommes partis au front dans les usines, les entreprises, les champs. Elles ont acquis pendant les quatre ans de cette terrible guerre une expérience sans précédent de liberté et de responsabilité. Mais, comme le démontre Françoise Thébaud ⁷, « les changements dus à la guerre sont limités, objectivement et subjectivement, par le maintien et même le renforcement de rôles sexuels traditionnels ». Elle souligne « le caractère profondément conservateur de la guerre en matière de rapport entre les sexes ». Il faudra attendre, en France du moins, la seconde moitié du XX^{ème} siècle pour qu'un bouleversement des rapports masculin-féminin s'amorce.

De façon générale, dans les conflits actuels ou récents (ex-Yougoslavie en Europe, Afghanistan, Népal, Rwanda, Somalie, Proche-Orient, etc.), les femmes (et les enfants) en sont toujours les principales victimes : veuves, déplacées, détenues, séparées de leurs proches, victimes de la violence, des souffrances physiques et morales, victimes des armes. Les actions qu'elles mènent pour la paix sont le plus souvent considérées comme relevant de « l'humanitaire ». Depuis 2000, la résolution 1325 adoptée par l'ONU, dont on a fêté le septième anniversaire le 31 octobre 2007, appréhende les femmes, pour la première fois au niveau international, non plus seulement comme des victimes des conflits mais comme des actrices politiques dans leur prévention et leur résolution. Une telle démarche, qui doit être développée car elle n'en est qu'à ses balbutiements, leur ouvre une possibilité nouvelle de conquérir plus de pouvoir et donc de parvenir plus

vite, après la fin du conflit, à l'égalité des droits et la parité. En ce sens, la création de la Commission internationale des femmes pour une paix israélo-palestinienne juste et durable (IWC), qui constitue une des premières commissions de ce type, doit être saluée et son action fortement soutenue. Au sein du séminaire, un consensus s'est dégagé pour affirmer que « la clé, c'est la politique » selon l'expression de Naomi Chazan. La clé de la paix, la clé de la marche vers l'égalité, la mixité et la parité aussi. Laquelle est la plus longue ?

CONCLUSION

Même si cette rencontre s'inscrivait dans le cadre des Rencontres « Femmes » de la FJJ et si la quasi-totalité des débats a porté sur cette question, la résolution du conflit lui-même et les moyens d'y parvenir ont été évoqués. Simone Susskind a posé la question du rôle de l'Union européenne, Annie Dayan celle de la gauche israélienne. Mais surtout, Colette Avital, Naomi Chazan et Souraya Barghouthi, notamment, ont développé le contenu du plan saoudien (qui est celui de la Ligue arabe) qui venait d'être proposé et qui constitue, à leurs yeux, « une occasion à ne pas manquer » pour la paix. En effet, selon elles, ce plan fixe le cadre d'un règlement définitif pour une paix globale au Moyen-Orient, comprenant la fin du conflit israélo-palestinien. La question posée par Colette Avital est centrale : « comment nous, femmes de différents mouvements, allons-nous utiliser cette opportunité pour aller de l'avant ? »

La réunion qui s'est tenue à Annapolis (Etats-Unis) le 27 novembre dernier a été préparée activement notamment par deux femmes : Tzipi Livni, ministre des Affaires étrangères israéliennes, et Condoleezza Rice, secrétaire d'Etat américaine. La Commission internationale des femmes (IWC) a soutenu depuis le début la démarche initiée par cette conférence. Ses membres ont rédigé ensemble et rendu publique une déclaration (cf. annexe 4) dans laquelle elles estiment qu'il s'agit « d'une opportunité unique pour mettre fin à l'occupation et pour résoudre le conflit israélo-palestinien ». A la suite d'un accord entre Ehud Olmert et Mahmoud Abbas à Annapolis, des négociations se sont engagées début décembre 2007, devant déboucher dans un an, soit fin 2008, sur la création d'un Etat palestinien démocratique, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël. IWC appelle les deux gouvernements à intégrer des femmes dans les délégations constituant les différentes commissions devant préparer l'accord de paix et à prendre en compte leurs approches et leurs propositions, conformément à la résolution 1325 de l'ONU que les deux responsables politiques se sont engagés à mettre en œuvre. Y parviendront-elles ?

Ce qui ressort de cette rencontre exceptionnelle, c'est d'abord la volonté commune de paix qui animait les participantes israéliennes et palestiniennes.

Exclusivement tournés vers l'avenir, les débats ont été constructifs, chaleureux et volontairement empreints d'espoir. Pour elles, rien ne sert de ressasser le passé ou de perdre du temps à évaluer qui porte la responsabilité des échecs. Il faut aujourd'hui construire la paix pour vivre enfin. Martha Baker devait rappeler que les Irlandais venaient enfin de signer la paix, presque impensable un mois auparavant. « Un événement historique qui avait commencé par des rencontres de femmes des diverses communautés », rappelait-elle, comme un clin d'œil à l'engagement commun des Israéliennes et des Palestiniennes présentes. Naomi Chazan devait finalement donner le ton du séminaire : « je suis une femme politique depuis de longues années. J'ai écouté la langue, la musique, les mots : toutes les intervenantes ont fait preuve de franchise et d'honnêteté. L'importance des auto-critiques est la plus intéressante que j'aie entendue dans les réunions mixtes femmes/hommes. Je trouve cela très rafraîchissant, mais aussi très constructif parce que de cette analyse critique que nous faisons ensemble, il sort des idées très intéressantes pour avancer ensemble vers la paix ».

Clôturent le séminaire, Monique Halpern a assuré les participantes que, en France, les femmes étaient très concernées par l'évolution de la situation au Proche-Orient. Elle s'est réjouie des informations fournies et des analyses faites au cours de la rencontre, comme « autant de moments privilégiés qui permettent d'exprimer tous les doutes mais tous les espoirs aussi ». Monique Halpern a demandé à Colette Avital si un jour il y aurait une explication en arabe, à côté de l'anglais et de l'hébreu, de ce que représente le mémorial Yad Vashem. Elle m'a demandé si les archives de la FJJ traiteraient de la place des femmes dans l'histoire de la social-démocratie. Elle a demandé à Naomi Chazan si la présence des femmes dans l'armée israélienne constituait une pseudo-émancipation et une façon de masquer la réalité de leur situation dans la société.

Le temps manquera pour répondre à ces questions, qui resteront en suspens, attendant la prochaine rencontre. Comme la paix, qui n'en finit pas de se faire tant attendre... Mais peut-être dans un an, au Proche-Orient, si des femmes...

Ghislaine Toutain *Paris, Décembre 2007*

Annexe 1

Programme

9h15-9h30 Accueil

9h30-9h45 Ouverture par Ghislaine Toutain, directrice des Relations extérieures de la FJJ

9h45-10h Intervention de Jean-Michel Rosenfeld, conseiller du président de la FJJ.

10h-10h45 Présentation de la place des femmes dans leur société

- en Palestine : par Siham Barghouthi, présidente d'une ONG de femmes palestiniennes, membre de International Women's Commission (IWC)

- en Israël : par Naomi Chazan, professeure de science politique à l'université hébraïque de Jérusalem, ancienne députée du Meretz

10h45-11h45 Les femmes, la coexistence et la recherche de la résolution du conflit. Trois expériences de terrain

- des femmes aux « check-points », par Yehudit Elkana, membre de « Machsom Watch »

- des actions « pour la co-existence », par Sylvie Berkowitsch-Gassenbauer, YMCA de Jérusalem

- la création récente de l'« International Women's Commission » (IWC), par deux de ses membres, Siham Barghouthi, présidente d'une ONG de femmes palestiniennes, et Colette Avital, députée du Parti travailliste israélien

11h45-12h45 : Débat avec l'ensemble des participants

Présidence : Dominique Bertinotti, maire du 4^{ème} arrondissement de Paris

14h45-15h30 L'engagement des femmes pour la paix renforce-t-il leur place dans la société ?

- le point de Naomi Chazan, professeure de science politique à l'université hébraïque de Jérusalem, ancienne députée du Meretz

- le point de vue de Khuloud Jamal Alkhyat-Dajani, doyenne du département de Santé publique, vice-présidente de l'université Al-Quds de Jérusalem.

15h30-16h30 : Débat avec l'ensemble des participants

16h30-16h45 : Clôture par Monique Halpern, présidente de la Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes (CLEF)

Présidence : Nicole Bricq, sénatrice

Les participants

Colette Avital, Israël, députée travailliste depuis 1999. Membre de la délégation israélienne à Paris (1982-85), ambassadrice d'Israël au Portugal (1988-92), consul général à New York (1992-96). Membre de IWC (International Women's Commission for a just and sustainable Israeli-Palestinian Peace) avitalk@knesset.gov.il

Martha Baker, Grande-Bretagne, présidente de Women's International League for Peace and Freedom (WILPF) depuis 1991. A représenté WILPF notamment dans la Coalition pour la Cour Criminelle internationale (CICC), dans le "caucus" de femmes pour la justice de genre, NAWO, le Lobby Européen des Femmes. Milite pour l'application de la résolution 1325 de l'ONU. martha@uslawyersuk.co.uk

Siham Mohammad Abdel Salam Al-Barghouthi, Al-Bireh Palestine, directrice, jusqu'en 2006, du programme de développement rural, administration des Affaires locales. Membre de la direction de l'Union générale des femmes palestiniennes. Directrice de l'Association de l'Action des femmes. Membre du bureau politique de la Fédération démocratique palestinienne (FIDA). Membre de IWC. sbaowa@hotmail.com

Summaya Barghouthi, Palestine, ambassadrice de la Palestine aux Pays-Bas, après l'avoir représentée à l'ONU, dans les commissions sur le statut de la femme, notamment. pgd@planet.nl

Sylvie Berkowitsch-Gassenbauer, Israël, directrice du « département de la coexistence » de la YMCA International de Jérusalem. Anime depuis trois ans des groupes de dialogue israélo-palestiniens pour tous âges, après avoir participé bénévolement à divers groupes de coexistence entre Israéliens et Palestiniens. sylber@netvision.net.il

Dominique Bertinotti, France, maire du 4^{ème} arrondissement de Paris, conseillère de Paris, historienne, maître de conférence à l'Université Paris VII. Chargée de mission auprès de François Mitterrand (1992-1995). Secrétaire générale de l'Institut François Mitterrand (1995-2001). dominique.bertinotti@paris.fr

Marie-Christine Bordeaux, France, déléguée générale de « Paris Pionnières », l'incubateur pour créatrices d'entreprises de Paris. Ancienne formatrice en développement personnel et en apprentissage de la vie publique locale et nationale (formation des futures conseillères municipales). Membre de l'UFCS. mcbordeaux@parispionnieres.org

Danielle Brami, France, pharmacienne, secrétaire générale de l'Association nationale pour l'avenir de la pharmacie, membre de la Commission nationale Santé du Parti socialiste français. daniellebrami@free.fr

Nicole Bricq, France, sénatrice, membre de la Commission des Finances du Sénat. Conseillère municipale de Meaux. Cadre de direction de profession. Députée de Seine-et-Marne (1997-2002). n.bricq@senat.fr

Naomi Chazan, Israël, directrice de la School of Government and Society de Tel-Aviv-Yaffo, professeure émérite de l'Université hébraïque de Jérusalem. 1992-2003 : députée du Meretz à la Knesset, engagée en faveur du processus de paix. Juriste spécialisée dans l'égalité de genre. Milite depuis de nombreuses années dans plusieurs instances pour les droits de l'homme et la paix, dont le Jerusalem Link et IWC. nchazan@bezeqint.net.il

Khuloud Jamal M. Alkhayat-Dajani, vice-présidente de l'université Al-Quds de Jérusalem, auprès du président Sari Nusseibeh. Médecin. Doyenne du

département de santé publique de cette université et directrice de l'Institut de l'enfance. Militante de la santé publique, de la santé des femmes. Engagée pour la paix, participe à de nombreuses manifestations de Sari Nusseibeh. khuloud@planet.edu

Annie Dayan Rosenman, France, universitaire, maître de conférence en littérature à l'Université Paris-VII. A animé pendant quatre ans avec l'historienne Lucette Valensi, à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, un séminaire sur la mémoire des Juifs du Maghreb et de Méditerranée. Membre fondateur du (défunt) Comité français pour la sauvegarde des accords d'Oslo (années 90). dayannos@ccr.jussieu.fr

Régine Dhocquois, France, universitaire, juriste en droit du travail. Inspectrice du travail, enseignante en droit du travail à l'Université. Thèse de Doctorat d'Etat (Paris-V- 1987). Prépare un numéro de *Confluences-Méditerranée* sur « Israël-Palestine : Etat des lieux ». dhoquois@wanadoo.fr

Jehudit Elkana, Israël, bio-physicienne à l'Université hébraïque de Jérusalem, spécialiste des questions de santé publique et d'épidémiologie. Un an après la première Intifada, rejoint les « Femmes en noir », les femmes du « Machsom Watch », aux postes de contrôle et l'association « Yesh Din » (« Il y a une Loi »), qui dénonce les violences des colons à l'encontre des populations palestiniennes. elkana@013.net

Elisabeth Fenez, France, présidente de l'association ADIEF (Association pour le Développement des Initiatives Economiques de Femmes). Depuis 1979, spécialiste des enjeux du développement local durable, notamment par et pour les femmes : diagnostics de territoires, actions de formation, promotion de l'entrepreneuriat féminin. Membre du CA de la CLEF. elisabethfenez@yahoo.fr

Esther Fouchier, France, présidente du Forum Femmes Méditerranée, directrice territoriale à la Ville de Marseille, initiatrice des formations de cadres associatifs en Algérie, Maroc, Israël et Palestine de 1999 à 2006 et du Concours de Nouvelles des Femmes de Méditerranée. fouchier.esther@free.fr

Anne-Marie Grozelier, France, secrétaire générale du laboratoire social Lasaire (laboratoire d'action, d'innovation, de réflexion et d'échanges), ancienne secrétaire confédérale de la CFDT. anne-marie.grozelier@lasaire.net

Monique Halpern, France, présidente de la Coordination française pour le Lobby européen des femmes (CLEF). Expertises sur les questions de genre pour la Commission européenne, l'OCDE, le centre de formation du BIT, la fondation Friedrich Ebert et la fondation Jean-Jaurès. Conduite de transfert d'expérience sur les politiques de genre (coopération du ministère du Travail). moniquehalpern@wanadoo.fr

Françoise Laurant, France, présidente du Mouvement français pour le Planning familial. Universitaire, élue, responsabilités dans le cabinet de la ministre des Droits des femmes. mfpf@planning-familial.org

Martine Lévy, France, vice-présidente du Lobby européen des femmes. Experte auprès de la Commission européenne en matière de droits des femmes au travail, spécialiste des questions européennes. Directrice du département économique du ministère de la France d'Outre-mer. martine.levy@outre-mer.gouv.fr

Ita Malot, France, membre de plusieurs ONG de femmes. A rejoint en 1975 (l'« Année de la Femme ») le Comité du Travail féminin au ministère du Travail. Depuis, agit, au niveau de l'Etat, de la Région et du monde associatif, pour l'amélioration de la vie des femmes, au travail, dans la société et la culture.

Victoria Man, France, journaliste, anime depuis dix ans l'émission « Rendez-vous parisiens » sur Aligre FM 93.1. Spécialiste de la communication, a occupé différents postes à IBM France, IBM Europe et IBM Corp. Ancienne directrice de la communication à Sources d'Europe. Militante de la « Cause des femmes », membre de nombreuses associations féminines. manestier@noos.fr

Françoise Moatti, France, philosophe. Etudes de pharmacie et de biologie, ancienne interne des hôpitaux de Paris. Pharmacienne d'officine, vient de valider un master de philosophie appliquée à l'éthique médicale, sur un sujet de bio-éthique. Depuis longtemps travaille avec un groupe de réflexion composé de femmes, et plus récemment, avec des femmes israéliennes francophones. francoise.moatti@wanadoo.fr

Catherine Morbois, France, déléguée aux Droits des femmes pour la région Ile-de-France. Intervient dans tous les domaines liés à l'égalité des genres, avec une attention particulière pour les problèmes de violence domestique et pour l'approche intégrée à l'égalité (« gender mainstreaming ») catherine.morbois@ile-de-france.pref.gouv.fr

Jean-Michel Rosenfeld, France, conseiller du président de la FJJ. Adjoint au maire du 20^{ème} arrondissement de Paris, chargé de la mémoire, du patrimoine, des droits de la personne humaine et du monde combattant. Un des principaux responsables du Cercle Bernard Lazare. jean-michel.rosenfeld@paris.fr

Muriel Rouyer, France, professeure de science politique, Université de Nantes. Secrétaire générale de l'Observatoire de la Parité (2003). Evaluation des mesures publiques d'aide financière à la création d'entreprise pour les femmes (FGIF) en régions ; assistante parlementaire européenne auprès de la vice-présidente de la Commission des Droits de la Femme. Etudes : « Les femmes et la ville », « L'intégration des jeunes maghrébines dans la société française ». murouyer@club-internet.fr

Simone Susskind-Weinberger, Belgique, membre du cabinet de la ministre de la Justice belge. Présidente du Centre Communautaire Laïc Juif (1986-1996). Mise en place d'un réseau de femmes belges et iraniennes, marocaines et turques (2005). Membre du bureau du Parti socialiste belge. Membre du comité directeur de IWC. simone.susskind@museuro.org

Jean-Charles Szurek, France, sociologue, directeur de recherche au CNRS. Travaille sur les politiques du passé et les relations judéo-polonaises. szurek@u-paris10.fr

Ghislaine Toutain, France, directrice des relations extérieures de la FJJ. Députée PS de 1981 à 1988. Collaboratrice de Pierre Mauroy au Sénat et à la FJJ, responsable du forum franco-allemand. toutain@jean-jaures.org

Avec le concours technique de François Isserel-Savary, secteur international de la FJJ.

Annexe 2

International Women's Commission for a Just and Sustainable Palestinian-Israeli Peace

Charter of Principles (Adopted 27 July 2005, Istanbul)

The International Women's Commission (IWC) brings together Palestinian, Israeli and international women dedicated to an end of the Israeli occupation and a just peace based on international law [including relevant UN resolutions], human rights and equality. The IWC aims to address the Israeli-Palestinian conflict through immediate final status negotiations leading to a viable sovereign Palestinian state alongside the state of Israel on the June 4, 1967 borders. The IWC works for an ongoing and comprehensive reconciliation in order to realize a mutually secure and sustainable peace and coexistence. The IWC is a coalition of Palestinian, Israeli and international women who recognize the urgent need to achieve a meaningful peace between Israelis and Palestinians and feel a shared commitment to accomplish this goal. Participation in the IWC is grounded in mutual respect for diversity and the rights and dignity of all parties. United Nations Security Council Resolution 1325 and other international conventions and instruments call upon state parties to ensure increased representation of women at all decision-making levels for the prevention, management and resolution of conflict. In accord with this resolution, the absence of Palestinian and Israeli women from the decision-making processes and official negotiations must be rectified. Women from all ethnic and national communities must be full partners in the resolution of the Israeli-Palestinian conflict, not only on the basis of principle, as re-affirmed by Resolution 1325, but also on the basis of the significant contributions made by Palestinian and Israeli women over the years in developing alternative models of political dialogue and engaging in peace-making efforts.

Mission

The goals of the IWC are to: ensure the meaningful participation of diverse women, including those from civil society, in any Israeli-Palestinian peace process, including negotiations and supportive initiatives; guarantee gender equality and that women's perspectives and experiences be incorporated in any future resolution of the conflict; work for an end to the occupation and genuine negotiations towards a just and sustainable peace; promote a process of political dialogue that rectifies ongoing asymmetries and addresses all elements of reconciliation; The immediate objectives of the IWC are to set forth principles and suggest concrete, substantive and procedural measures within reasonable timeframes to facilitate constructive engagement and political progress between Palestine and Israel based upon the principles of fairness, justice, and equality; insert a gendered perspective, voice, and experience into the peace process; ensure that the rights and issues of women affected by the Palestine-Israel conflict are raised and effectively addressed including issues dealing with women's economic, social and cultural rights, and human security; push for transparency, accountability, and respect for rules and principles to be maintained throughout the peace process; provide an early warning of obstacles that undermine the two-state solution (Jerusalem, the wall, settlements) and activate interim preventive measures; contribute to the mobilization of civil society in support for a peace built within a legal, humanitarian and human rights framework.

Implementation

To achieve these aims, the IWC will: advocate IWC principles among policy and decision-makers at the national and international levels; seek the active participation of women in all formal and informal peace-related processes; review and make recommendations on all relevant multilateral, bilateral, and intra-governmental structures ; make suggestions for facilitating constructive political dialogue and ways of reframing divisive issues and rectifying ongoing asymmetries; assess all existing and future peace proposals and make recommendations to ensure full incorporation of a gender perspective, as well as human rights,

international law and human security; incorporate into their recommendations the experiences and expertise of international women, specialists, peace activists and organizations engaged in conflict resolution around the world; mobilize local and international support for a just and sustainable Israeli-Palestinian peace through public and media outreach, networking, dialogue and political efforts and actions; constantly evaluate and adapt its own structure and mechanisms to changing needs circumstances, and new opportunities.

Palestinian Members

Mayada Abbasi, Palestinian Ambassador, Brazil, Wafa' Abdel-Rahman, executive director, Filastiniyat Organization, Tahani Abu-Daqqqa, Women's Activist and Community Development Advisor, Maha Abu-Dayyeh Shamas, Executive Director, Women's Centre for Legal Aid and Counseling, Hanan Ashrawi, Palestinian Legislative Council Member and President of Miftah, Annan Attiri, Director, Nablus Governorate, Naila Ayeshe, Executive Director, Women's Affairs Center, Gaza, Samia Bamieh, Ambassador, Former Head of European Affairs, Ministry of Foreign Affairs, Palestinian Territory, Siham Barghouthi, Chairperson, Society of Women's Action, Hania Bitar, Director, Pyalara (a youth organization), Nebras Bseisso, Director, Palestinian Banking Association, Gaza, Leila Chahid, Palestinian Ambassador, Belgium, Samar Hawash, Nablus Coordinator, Palestinian Working Women Society for Development, Salwa Hdeib, Deputy Minister, Ministry of Women's Affairs, Lama Hourani, Gaza Coordinator, Palestinian Working Women Society for Development, May Kaileh, Palestinian Ambassador, Chile, Zahira Kamal, Director, Women's Centre for Studies and Research; Former Minister of Women's Affairs, Amal Khreisheh, Executive Director, Palestinian Working Women Society for Development, Hanan Taha, Director, Paltrade, Gaza Branch

Israeli Members

Sarai Aharoni, Feminist Activist at Isha l'isha-Haifa Feminist Center; PhD Candidate in Gender Studies, Bar-Ilan University, Colette Avital, Member of

Knesset, Labor Party; Deputy Speaker of the Knesset, Khulood Badawi, Field Researcher of the Separation Wall, The Association of Civil Rights in Israel; Bat Shalom Board Member; Member of "Taayush" Movement, Naomi Chazan, Professor of Political Science, Hebrew University of Jerusalem (emerita) and Head of the School of Government and Society, the Academic College of Tel-Aviv-Yaffo; Former Member of Knesset, Meretz Party; Busayna Dabit , Architect, Mixed Cities Project Coordinator, Shatil, Naava Eisin, Director, The Archives of Jewish Education, Tel Aviv University; Machsom Watch member, Roberta Fahn Schoffman, CEO, MindSet Strategic Consulting, Zehava Galon, Member of Knesset, Meretz-Yahad Party; Chairperson, Knesset Committee on the Trafficking in Women, Galia Golan, Professor of Government, Hebrew University of Jerusalem (emerita) and Interdisciplinary Center, Herzlyia; Peace Now Executive Board; Meretz-Yahad Executive Board, Nurit Haghagh - Director, Hakeshet Hademocratit Hamizrahit Movement, Rola Hamed (Abu Zied), Project Coordinator, Heinrich Böll Foundation; Bat Shalom Board member, Deborah Lerman, Marketing Executive, Sapiens International; Bat Shalom Board Member; Women in Black member, Shlomit Lir, Computer engineer; PhD Candidate in Tel Aviv University; Co-editor of a Mizrahi Feminist Anthology, Eti Livni , former Member of Knesset, Shinui Party; Former Deputy Speaker of the Knesset, Talia Livni, Advocate, President of Na'amat Israel – Movement of Working Women and Volunteers, Molly Malekar - Director, Bat Shalom of the Jerusalem Link organization, Anat Saragusti, TV Journalist, Channel 2; Itach - Women Lawyers for Social Justice Board member; The Association of Civil Rights in Israel Board member, Aida Touma-Sliman, Executive Director, Women Against Violence organization.

International Members

Feride Acar, Department of Political Science, Middle East Technical University (Turkey), Sylvia Boren - Novib (Netherlands), Frene Ginwala, Former Speaker of the National Assembly (South Africa), Ana Gomes, Member European Parliament (Portugal), Noeleen Heyzer - Executive Director (UNIFEM), Kyung-wha Kang - Beijing +10 Chair (Republic of Korea), Antigoni Karali-Dimitriadi - National Representative to the UN CSW, CEDAW1998 - 2004 (Greece) Luisa

Morgantini, Member European Parliament (Italy), Jessica Neuwirth, President, Equality Now (USA), Simone Susskind, Adviser Minister of Justice (Belgium)

Honorary Members

Carin Jämtin - Minister for International Development Cooperation (Sweden), Leire PajinIraola - State Secretary for International Cooperation (Spain)

Annexe 3

Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 1261 (1999) du 25 août 1999, 1265 (1999) du 17 septembre 1999, 1296 (2000) du 19 avril 2000 et 1314 (2000) du 11 août 2000.

Rappelant également les engagements de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (A/52/231) ainsi que ceux qui figurent dans le texte adopté par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session extraordinaire intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » (A/S-23/10/Rev.1)...

Ayant présents à l'esprit les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et considérant que la Charte confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales,

Constatant avec préoccupation que la grande majorité de ceux qui subissent les effets préjudiciables des conflits armés, y compris les réfugiés et les déplacés, sont des civils, en particulier des femmes et des enfants, et que les combattants et les éléments armés les prennent de plus en plus souvent pour cible...

Réaffirmant le rôle important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix et soulignant qu'il importe qu'elles participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et qu'elles y soient pleinement associées, et qu'il convient de les faire participer davantage aux décisions prises en vue de la prévention et du règlement des différends,

Réaffirmant aussi la nécessité de respecter scrupuleusement les dispositions du droit international humanitaire et des instruments relatifs aux droits de l'homme qui protègent les droits des femmes et des petites filles pendant et après les conflits...

Considérant qu'il est urgent d'incorporer dans les opérations de maintien de la paix une démarche sexospécifique et, à cet égard, prenant note de la Déclaration de Windhoek et du Plan d'action de Namibie sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations multidimensionnelles de paix (S/2000/693)...

Considérant que, si les effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles étaient mieux compris, s'il existait des arrangements institutionnels efficaces pour garantir leur protection et si les femmes participaient pleinement au processus de paix, le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales seraient facilités,

Notant qu'il est nécessaire de disposer d'un ensemble de données au sujet des effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles,

1. Demande instamment aux États Membres de faire en sorte que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends;

2. Engage le Secrétaire général à appliquer son plan d'action stratégique (A/49/587) prévoyant une participation accrue des femmes à la prise des décisions concernant le règlement des conflits et les processus de paix;

3. Demande instamment au Secrétaire général de nommer plus de femmes parmi les Représentants et Envoyés spéciaux chargés de missions de bons offices en son nom, et, à cet égard, demande aux États Membres de communiquer au Secrétaire général le nom de candidates pouvant être inscrites dans une liste centralisée régulièrement mise à jour;

4. Demande instamment aussi au Secrétaire général de chercher à accroître le rôle et la contribution des femmes dans les opérations des Nations Unies sur le terrain, en particulier en qualité d'observateurs militaires, de membres de la police civile, de spécialistes des droits de l'homme et de membres d'opérations humanitaires;

5. Se déclare prêt à incorporer une démarche soucieuse d'équité entre les

sexes dans les opérations de maintien de la paix, et prie instamment le Secrétaire général de veiller à ce que les opérations sur le terrain comprennent, le cas échéant, une composante femmes;

6. Prie le Secrétaire général de communiquer aux États Membres des directives et éléments de formation concernant la protection, les droits et les besoins particuliers des femmes, ainsi que l'importance de la participation des femmes à toutes les mesures de maintien de la paix et de consolidation de la paix, invite les États Membres à incorporer ces éléments, ainsi que des activités de sensibilisation au VIH/sida, dans les programmes nationaux de formation qu'ils organisent à l'intention du personnel des forces militaires et de la police civile qui se prépare à un déploiement, et prie en outre le Secrétaire général de veiller à ce que le personnel civil des opérations de maintien de la paix reçoive une formation analogue;

7. Prie instamment les États Membres d'accroître le soutien financier, technique et logistique qu'ils choisissent d'apporter aux activités de formation aux questions de parité, y compris à celles qui sont menées par les fonds et programmes compétents, notamment le Fonds des Nations Unies pour la femme, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et autres organes compétents;

8. Demande à tous les intéressés, lors de la négociation et de la mise en oeuvre d'accords de paix, d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, en particulier : (a) De tenir compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles lors du rapatriement et de la réinstallation et en vue du relèvement, de la réinsertion et de la reconstruction après les conflits; (b) D'adopter des mesures venant appuyer les initiatives de paix prises par des groupes locaux de femmes et les processus locaux de règlement des différends, et faisant participer les femmes à tous les mécanismes de mise en oeuvre des accords de paix; (c) D'adopter des mesures garantissant la protection et le respect des droits fondamentaux des femmes et des petites filles, en particulier dans les domaines de la constitution, du système électoral, de la police et du système judiciaire;

9. Demande à toutes les parties à un conflit armé de respecter pleinement le droit international applicable aux droits et à la protection des femmes et petites filles, en particulier en tant que personnes civiles, notamment les obligations qui leur incombent en vertu des Conventions de Genève de 1949 et des Protocoles additionnels y afférents de 1977, de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole additionnel de 1967, de la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de son Protocole facultatif de 1999, ainsi que de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989 et de ses deux Protocoles facultatifs du 25 mai 2000, et de tenir compte des dispositions pertinentes du Statut de Rome de la Cour pénale internationale;

10. Demande à toutes les parties à un conflit armé de prendre des mesures particulières pour protéger les femmes et les petites filles contre les actes de violence sexiste, en particulier le viol et les autres formes de sévices sexuels, ainsi que contre toutes les autres formes de violence dans les situations de conflit armé;

11. Souligne que tous les États ont l'obligation de mettre fin à l'impunité et de poursuivre en justice ceux qui sont accusés de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, y compris toutes les formes de violence sexiste et autre contre les femmes et les petites filles, et à cet égard fait valoir qu'il est nécessaire d'exclure si possible ces crimes du bénéfice des mesures d'amnistie;

12. Demande à toutes les parties à un conflit armé de respecter le caractère civil et humanitaire des camps et installations de réfugiés et de tenir compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles, y compris lors de la construction de ces camps et installations, et rappelle ses résolutions 1208 (1998) du 19 novembre 1998 et 1296 (2000) du 19 avril 2000;

13. Engage tous ceux qui participent à la planification des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion à prendre en considération les besoins différents des femmes et des hommes ex-combattants et à tenir compte des besoins des personnes à leur charge;

14. Se déclare de nouveau prêt, lorsqu'il adopte des mesures en vertu de l'Article 41 de la Charte des Nations Unies, à étudier les effets que celles-ci pourraient avoir sur la population civile, compte tenu des besoins particuliers des femmes et des petites filles, en vue d'envisager, le cas échéant, des exemptions à titre humanitaire;

15. Se déclare disposé à veiller à ce que ses missions tiennent compte de considérations de parité entre les sexes ainsi que des droits des femmes, grâce notamment à des consultations avec des groupements locaux et internationaux de femmes;

16. Invite le Secrétaire général à étudier les effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles, le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et la composante femmes des processus de paix et de règlement des différends, et l'invite également à lui présenter un rapport sur les résultats de cette étude et à le communiquer à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies;

17. Prie le Secrétaire général d'inclure, le cas échéant, dans les rapports qu'il lui présentera, des informations sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans toutes les missions de maintien de la paix et sur tous les autres aspects ayant trait aux femmes et aux petites filles;

18. Décide de demeurer activement saisi de la question.

Annexe 4

IWC POSITION ON THE UPCOMING ANNAPOLIS CONFERENCE

The International Women's Commission for a Just and Sustainable Palestinian-Israeli Peace (IWC) recognizes that the U.S.-sponsored Annapolis conference scheduled to take place in November could provide a unique opportunity to end the occupation and to resolve the Arab-Israeli conflict. It is concerned, however, that if the meeting is not used to launch expeditious negotiations on all outstanding issues within a clear time frame, it will not succeed.

Failure will have disastrous results for both peoples and the region as a whole.

The IWC views the adoption of a new, embracing, consultative approach, replacing the failed one dominated by men guided by military perspectives, as imperative at this critical juncture to achieve our common vision of a dignified existence free of fear and want.

The only way to achieve human security and the right to life with dignity is to end the occupation through a negotiated agreement on all remaining permanent settlement issues. The Arab League Initiative provides the essential framework for freedom for Palestine, legitimacy for Israel, normalization of relations in the region, and human security for all. Previous experience shows that general statements lacking specific substance are a prescription for further deterioration. What is needed now is a detailed framework for ending the occupation and creating an independent Palestine alongside Israel on the 1967 borders, with two capitals for two states in Jerusalem. Implementation of these understandings must be monitored by the international community with verification and arbitration mechanisms according to a strict and speedy timetable. Only a political solution will resolve the extensive humanitarian crisis and the perpetuation of the conflict.

The international community, along with the majority of the publics in Israel and Palestine, recognizes the need to move urgently, directly, and firmly to final status negotiations now. Civil society in both communities continues to play an important role in promoting this objective.

The IWC calls on the leaders of Israel, Palestine and the international community, in accord with UNSC Resolution 1325, to grant the IWC consultative status as a way of incorporating women into negotiations and taking into account our perspective in order to ensure the achievement of a substantive, comprehensive, and lasting peace. The IWC appeals to the international community and to the Israeli and Palestinian authorities, as well as to civil society in both communities, to join together in an inclusive and transparent effort to extricate us from the shackles of the past and help us create a just and peaceful future based on the principles of justice, equality, tolerance and mutual respect.

October 2007

The International Women's Commission for a Just and Sustainable Palestinian-Israeli Peace (IWC) is a body of Israeli, Palestinian, and international women established in 2005 under the auspices of UNIFEM in the implementation of UN Security Council Resolution 1325.

IWC International Coordinator: iwc.int@iwc-peace.org,
Telefax: +44-20-7839-3659

IWC Israeli Coordinator: iwc.il@iwc-peace.org,
Telefax: +972-2-563-7633

IWC Palestinian Coordinator: iwc.pl@iwc-peace.org,
Telefax: +972-2-297-4650

Les Notes de la Fondation Jean-Jaurès
Directeur de la publication : Gilles Finchelstein
Rédacteur en chef : Laurent Cohen
Maquette : Martine Savina
Réalisation : Jean-Pierre Pécau

Fondation Jean-Jaurès
12, cité Malesherbes – 75009 Paris
Téléphone : 01 40 23 24 00
Télécopie : 01 40 23 24 01
Courriel : fondation@jean-jaures.org
Site internet : <http://www.jean-jaures.org>

Cette Note présente une synthèse des débats de la Rencontre exceptionnelle de « Femmes ... entre elles », qui a réuni, en mars 2007, à Paris, autour de participantes françaises, des Israéliennes et des Palestiniennes engagées pour la paix au Proche-Orient, notamment au sein de la Commission internationale des femmes pour une paix israélo-palestinienne juste et durable (International Women Commission, IWC) et qui font leur la résolution 1325 de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité adoptée en 2000, recommandant que des femmes soient partie prenante « à tous les niveaux de prise de décisions dans la prévention des conflits, leur gestion et leur règlement ». Si, demain, les femmes étaient nombreuses dans les négociations de paix qui s'ouvrent à nouveau au Proche-Orient...



LES NOTES DE LA FONDATION JEAN-JAURES

Fondation Jean-Jaurès
12, cité Malesherbes - 75009 Paris
<http://www.fondation@jean-jaures.org>

ISBN 2-910461-70-X

Prix : 2